

Berlin, 6 janvier.
On mande de Copenhague que le duc Charles de Glücksbourg, frère du roi, a prêté serment de fidélité et hommage à Christian IX, comme roi de Danemark, et que le duc de Schleswig-Holstein, le titre d'Altesse royale a été conféré au duc Charles. D'après la Gazette de Flensbourg, le bailli de Krogh aurait été nommé ministre pour le Sleswig et il serait déjà parti pour Copenhague.

Varsovie, 6 janvier.
Une ordonnance du gouvernement porte que les biens, meubles et immeubles des personnes qui prennent part à l'insurrection seront mis sous sequestre.
En outre des contributions déjà imposées au haut clergé, les évêques, les administrations religieuses et dix-huit cha-noines auront à payer une nouvelle contribution de 6 %.

Breslau, 6 janvier.
On lit dans la Gazette de Breslau :
Un ukase rappelle sous les drapeaux tous les anciens soldats qui se trouvent en congé illimité, dans le royaume de Pologne. Kruk a livré un combat à Kock, dans le palatinat de Lublin. Le résultat est resté indéci.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Les jeunes soldats de la 2^e portion du contingent de la classe de 1862 appartenant à la réserve, on terminé, le 31 décembre 1863, la première période de leur instruction dans les dépôts respectifs affectés aux diverses armes, et ont été renvoyés dans leurs foyers le 1^{er} janvier courant.

La deuxième période d'instruction pour les jeunes soldats de la classe 1861 appartenant également à la réserve, commencera le 5 janvier courant, époque à laquelle ils devront être rendus dans les dépôts, et durera cette fois jusqu'au 5 mars prochain, c'est-à-dire deux mois seulement.

Les résultats obtenus pour les jeunes gens qui viennent d'être renvoyés dans leurs foyers ont été comme toujours, fort satisfaisants, même en ce qui concerne les jeunes soldats appartenant aux armes spéciales où l'instruction est plus longue et plus difficile à acquies.

Une innovation fort utile a été introduite dans les dépôts d'instruction où les jeunes gens de la réserve viennent d'être exercés pendant le dernier trimestre de 1863. Il n'existait autrefois, pour tous les dépôts d'un même département, qu'un seul magasin général d'habillement et d'équipement commun à tous ces dépôts, ce qui occasionnait des lenteurs préjudiciables à l'instruction. Aujourd'hui, au contraire, et en vertu des ordres du maréchal ministre de la guerre, chaque dépôt a son magasin particulier, ce qui permet d'habiller et d'équiper les hommes dès leur arrivée et de commencer immédiatement leur instruction.

Les jeunes gens, disent les rapports généraux, commencent à s'habituer aux dépôts d'instruction de création encore récente dans lesquels ils se rendent successivement avec régularité aux époques indiquées pour la classe dont ils font partie, et où ils acquies une instruction qui leur permettrait de faire immédiatement et convenablement leur service, s'ils venaient à être appelés en activité.

Par décision impériale du 24 décembre dernier, M. le maréchal de France Forey est nommé au commandement du 2^e corps d'armée, composé des 3^e et 4^e divisions militaires, à Lille.

Nous publions aujourd'hui un arrêté de M. le ministre du Commerce et des Travaux publics qui autorise l'établissement, dans la ville de Roubaix, d'un marché aux bestiaux qui aura lieu les mardis de chaque semaine.

C'est une heureuse innovation dont les conséquences, comprises par tous, seront profitables à un grand nombre de nos concitoyens ; c'est une mesure qui répond à l'importance de notre ville.

Cette nouvelle preuve de la sollicitude de notre administration municipale pour tout ce qui touche aux nombreux intérêts et à l'avenir de notre cité, sera appréciée avec la reconnaissance qu'elle mérite.

PREFECTURE DU NORD.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ;
Vu la délibération du 13 août 1863 par laquelle le Conseil municipal de Roubaix, arrondissement de Lille, département du Nord, demande l'établissement d'un marché aux bestiaux à tenir le mardi de chaque semaine, à partir de deux heures de l'après-midi.

Vu les avis des communes intéressées et notamment les avis des conseils municipaux de Lille et de Tourcoing ;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement ;
Ensemble l'avis du Conseil général et celui de M. le Préfet du département du Nord ;
Sur le rapport du Directeur de l'agriculture ;

ARRÊTÉ :

ART. 1^{er}.

Il est établi dans la ville de Roubaix, arrondissement de Lille (Nord) un marché au bétail, qui aura lieu tous les mardis à partir de deux heures après-midi.

ART. 2.

Le Préfet du département du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du département.

Paris, 21 décembre 1863.

Signé : ARMAND BÉRIC.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'Etat, secrétaire-général, Signé : DE BOURBONVILLE.
Pour copie conforme :
Le Secrétaire-général
E. BERGOGNIÉ.

Encore un grave accident sur le chemin de fer du Nord !

La nouvelle d'un affreux malheur s'est répandue hier soir dans notre ville et fait l'objet de toutes les conversations.

Les journaux de Paris donnent aujourd'hui des détails qui confirment la mort de cinq personnes.

Les blessés sont au nombre de dix-neuf. Voici les renseignements donnés par la Patrie :

Paris, mercredi 6 janvier 1864.

Hier soir à 4 heures 40 minutes, il est arrivé un accident très-grave sur le chemin de fer du Nord, à la station de Pierrefitte. Deux trains se sont choqués. Le train de Lille, qui était en gare, avait sa machine déviée ; le train d'Amiens, qui le suivait à dix minutes d'intervalle, est arrivé et a brisé les derniers wagons. Cinq personnes ont été tuées.

Le docteur Calien, médecin de la Compagnie, est parti immédiatement pour donner les premiers soins. D'un autre côté, le docteur Bauchin, chirurgien de la Compagnie, ayant pour aides les internes de l'hôpital de Lariboisière, recevait les blessés à la gare, s'occupait des premiers pansements, faisait transporter à l'hôpital les plus grièvement blessés et accompagner les autres à leur domicile.

Le commissaire spécial de police du chemin de fer, accompagné du docteur Gauvin, se rendit sur le lieu du sinistre pour faire les constatations légales et commencer l'enquête. Dejà le chef du mouvement et les ingénieurs s'y trouvaient.

D'après de nouveaux renseignements, il paraît que la machine du train 16, arrivant de Bruxelles, ayant monté sur plusieurs wagons du train qui le précédait, a mis le feu à ces wagons et est resté à cheval sur le milieu du train. Quant à la locomotive du premier train, le choc a été si violent qu'elle a été détachée et lancée à deux kilomètres en avant, jusque près de Saint-Denis.

Nous attachons peu d'importance aux renseignements communiqués aux journaux par la compagnie du Nord. Les voyageurs compléteraient les détails de cette catastrophe et l'on connaîtra toute la vérité. Une chose paraît assez inexplicable : si comme on l'assure, les signaux réglementaires ont été faits, comment n'a-t-on pu empêcher un train attendu, de venir se jeter violemment en pleine gare sur celui qui était arrêté.

Une enquête éclairera cette question comme toutes celles qui se rattachent à cette malheureuse affaire et les tribunaux, espérons-le, se montreront justement sévères pour les coupables.

Nous sommes heureux de pouvoir affirmer qu'aucun de nos concitoyens n'a été victime de ce grave accident.

Un affreux événement a frappé de douleur, toute la population de Leers (Belgique).

M. le curé de Leers se trouvait, il y a deux jours, un peu indisposé. Sa gouvernante resta près de lui jusqu'à minuit, heure à laquelle il la congédia.

Il continua de se chauffer près d'un feu de bois, brûlant dans une cheminée ouverte.

Ce qui s'est passé, nul ne le sait. On ne peut faire que des suppositions.

La gouvernante, en entrant le lendemain dans la chambre, trouva M. le curé étendu dans le foyer, et ayant la tête entièrement carbonisée. La mort a dû être affreuse.

Peut-être a-t-elle été causée par une apoplexie foudroyante ; c'est la supposition la plus admissible.

Nous donnons à la hâte ces détails, qu'on nous raconte à l'instant, sans pouvoir en affirmer l'exactitude complète.

Dans notre dernier numéro, nous avons dit un mot sur le danger que courent les patineurs. Le même jour, un accident confirmait nos craintes...

Un de nos concitoyens patina sur un des grands fossés de la route de Lannoy. Tout-à-coup la glace s'est entrouverte et il a glissé dans l'eau.

La position était critique ; il fit des efforts inouïs pour se maintenir au rebord des glaçons, disjoint, on vint à son secours, mais le secours offrait de grandes difficultés et un certain danger. On ne savait trop comment arriver jusqu'au malheureux patineur.

Les bonnes idées dans ces cas, ne viennent pas de suite ; puis on n'a pas toujours sous la main de quoi les mettre à exécution et dans la position du patient une minute est un siècle. On trouva enfin une perche qu'on lui tendit, et ce fut encore à grande peine qu'on put le tirer de ce mauvais pas.

On le transporta dans une ferme où il reçut tous les soins possibles. Il en est donc quitte pour un bain qui, dans cette saison, et dans ces circonstances pourrait devenir plus dangereux que la fracture d'un membre. On espère heureusement que cet accident n'aura aucune suite fâcheuse.

La fête des Fêtes, célébrée en Algérie par les nègres de Tombouctou est identique à notre fête des Rois. On sait que cet usage traditionnel tient à la célébration du culte d'Osiris. Dans ce festin de réunion, le patriarche de la famille, en faisant ti-

lui qui a montré tant de générosité, tant d'abnégation quand il lui aurait été si facile de s'assurer de la réalité de ses droits. J'affirme hardiment que, sur cent personnes, on n'en rencontrerait pas deux qui eussent fait ce sacrifice, lequel, considéré en lui-même, mériterait le nom de folie, pour ne pas dire de véritable démente, si les raisons qui l'inspiraient n'avaient pas eu cette source pure de laquelle seule découlent des actions pareilles. Je dois ajouter qu'il ne m'a pas dissimulé ce motif. J'ai su comment il a été récompensé.

Isabelle garda le silence.
« Vous auriez pu le rendre heureux, mademoiselle ; il était en votre pouvoir de lui accorder la suprême récompense.

« Vous auriez pu le rendre heureux, mademoiselle ; il était en votre pouvoir de lui accorder la suprême récompense.

— Cela n'était pas en mon pouvoir, puisque je ne l'aimais pas.

— Vous avez beau dire cela, mademoiselle, je serai convaincu du contraire jusqu'à mon dernier soupir. Nulle femme, eût-elle même le cœur le plus sensible, n'est assez fortement impressionnée par les souffrances d'autrui pour qu'elle usent le fil de sa propre existence. Un chagrin profond qui git dans notre propre cœur en est seul capable, et il faut qu'il soit immense pour produire un pareil effet.

— En admettant même que vous avez raison, monsieur le docteur, puisque vous le voulez absolument, serait-ce donc une récompense si digne d'envie de l'obtenir une femme dont la mort prochaine serait pour un époux aimant une cause incessante de cruelle angoisse ? Serait-il donc si doux d'être torturé constamment par cette pensée : « Chaque heure, chaque se-

conde l'enlève une partie de ton bonheur éphémère ? » Lui serait-il si doux, de la voir devenir de jour en jour plus maigre, plus diaphane, plus livide, jusqu'à ce qu'enfin il ne tint plus dans ses bras qu'un squelette vivant ? Et puis, dans ce malheur sans remède, avoir la conscience qu'avec tout son immense amour il ne peut ramener un peu de sévé dans ces membres desséchés, une goutte de sang chaud dans ces veines glacées ! Ah ! mon cher docteur, mieux vaut mille fois choisir la première douleur, que l'on peut fuir et guérir.

Après qu'Isabelle eut prononcé ces mots d'une voix calme et assurée, il se fit quelques instants de silence. Quoiqu'elle n'eût rien avoué de positif, le vieux médecin l'avait comprise, et il considérait avec une profonde sympathie cette femme capable d'un tel sacrifice pour celui qu'elle aimait. Mais le docteur connaissait mieux que personne la situation de Richard, et il craignait qu'Isabelle n'eût renoncé au bonheur fugitif dont ils auraient pu jouir ensemble, sans rendre par là service au lieutenant. Après avoir sérieusement pesé l'importance du sujet qu'il allait aborder, il dit avec précaution : « Je comprendrais volontiers que vous m'avez convaincu, mademoiselle, si l'on pouvait admettre sans réserve que le résultat est tel que vous vous l'êtes promis.

— Oui, je l'espère avec certitude ! chacune de ses lettres indique une amélioration dans l'état de son cœur, et d'ici à ce qu'il revienne — je ne crois pas que ce soit de sitôt — la cause du mal aura disparu.

— La cause pourra avoir disparu, répétait le docteur en appuyant sur ses mots, mais l'effet subsistera !

— L'effet ! — oh ! il meurt avec un amour non partagé !

« Je ne puis entrer en contestation là-dessus avec vous, mademoiselle ; mais supposons un autre cas. Si, par exemple, vous vous étiez trompée ; si l'arrivait, contre votre attente, que ce ne fût pas lui, mais vous-même qui en fussiez réduite à éprouver que la cause de ce combat n'existe plus ? »

Isabelle essaya de se lever, mais elle se rassit, car ses pieds tremblants refusaient de la porter, et les couleurs de la vie s'effaçaient complètement de son visage. « M'aurait-on trompée ? » demanda-t-elle d'une voix qui trahissait une grande agitation.

« Vous avez vu vous-même ses lettres, mademoiselle ! répondit le docteur avec cette contenance qui agit le plus efficacement contre la crainte d'une douleur imminente.

— Assurément. — Mais pourquoi cette objection ?

— Lorsqu'on s'entretient de personnes et de choses, n'a-t-on pas le droit de supposer tout ce qui n'est pas directement contraire à la nature ? Pourquoi voulez-vous, mademoiselle, trouver dans mes paroles plus qu'elles ne renferment ?

« Un moment, Isabelle parut confuse de l'émotion qu'elle avait trahie ; mais le soupçon une fois évicé ne pouvait se rendre ainsi aisément. « Pardonnez-moi, monsieur le docteur, reprit-elle, pardonnez-moi de croire que vous n'avez pas, sans un motif particulier, fait tomber l'entretien sur ce triste sujet ; et plus je réfléchis au prétendu hasard de votre visite, plus je crains qu'elle n'ait pas été accidentelle. Non, elle était calculée : c'est une affaire qui amène ici monsieur le docteur ? »

— Eh bien, oui ; puisque vous avez si

rer les parts au plus jeune enfant, dit : « *Domine Phébé*, Seigneur Soleil, à qui réserveras-tu ce bienfait ? Une portion de gâteau est destinée à Dieu ou aux indigents, et le reste est consommé en famille.

Veut-on savoir ce que les Français, qui n'aiment pas seulement la forme de la poudre, brûlent de millions en fumées de tabac, on n'a qu'à lire la note suivante :

« On vient de distribuer au Corps législatif le compte-rendu annuel du produit de la fabrication et de la vente exclusive du tabac. Il en résulte que la régie en a acheté, en 1861, pour 23 millions 947,000 fr., qui ont demandé 10 millions de main-d'œuvre (soit 40 millions de dépenses). Le produit total a été de 216 millions 139,000 fr., ce qui a procuré au Trésor un bénéfice net de 163 millions 179,000 fr.

Deux cents seize millions ! Le chiffre est assez joli. Le curieux serait de savoir au juste qui le paie. En défalquant les femmes et les enfants, il doit rester à peu près cinq ou six millions d'adultes, vous au cigare et à la pipe. Cela ferait 40 fr. environ par tête et par an. Pour le plus grand nombre, c'est dix fois l'impôt direct qu'ils paient et ils ne sont pas sans se plaindre quelquefois. Grâce au tabac le supplément passe sans le moindre murmure. Le tabac est décidément un précieux percepteur pour le Trésor.

On nous adresse la lettre suivante avec prière de l'insérer :

La plus ancienne des sociétés de Roubaix, celle des arbalétriers, (tir de grande arbalète) qui existait déjà en 1792 (aux trois Tulipes) et qui se réunit maintenant chez M. Plouvier-Cambrai, rue Neuve du Fontenoy, a célébré le 27 décembre, l'anniversaire de la 25^e année de fonctions de son président, M. C. Cluquel, dans un banquet réunissant tous ses membres. Elle lui a offert une médaille d'or portant les insignes de la société et la date de cette cérémonie intime. Le doyen de la société chargé de présenter cette médaille l'a complimenté par l'organe d'un des membres récemment élus, dans les termes suivants :

« Monsieur le président,

« Je viens au nom de tous les sociétaires et au mien, vous féliciter à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de votre présidence. Ces sortes de jubilés sont trop rares, pour que notre société, qui en a le privilège, ait voulu en laisser passer l'époque, sans en perpétuer le souvenir. Elle a voulu vous prouver sa reconnaissance pour les soins que vous avez donnés à sa direction et à sa prospérité, et la médaille qui vient de vous être offerte en son nom par notre honorable doyen, en sera le monument durable.

« Si j'étais moins nouveau venu parmi vous, je pourrais faire l'historique de la société, vous retracer ses temps d'épreuves si habilement vaincus par vous, pour arriver à l'ère prospère où elle est aujourd'hui, mais je n'ai qu'à vous glorifier de cette prospérité que je trouve toute faite, et à vous assurer de nos sentiments d'estime et d'amitié.

« Puisque l'époque de cette fête de famille coïncide par sa date avec celle où il est d'usage d'adresser ses souhaits, permettez-moi de former celui de vous voir conserver, pendant de longues années encore, ces fonctions de président, que vous honorez par votre caractère si plein d'aménité et de juste bienveillance, afin que dans vingt-cinq ans, nous nous retrouvions tous autour de vous, le visage un peu mûri, mais avec la même gaieté aux lèvres et la même amitié dans le cœur. »

M. le président a remercié avec effusion et dans quelques paroles bien senties a prié les sociétaires de l'aider de son concours pour maintenir la réunion à son véritable rang.

Cette petite fête qui s'est passée avec la plus franche gaieté et le plus grand ordre s'est terminée par un feu d'artifice.

On nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« On vient de me donner connaissance d'une lettre insérée dans votre journal du 6 de ce mois, qui paraît, par la façon dont elle est conçue, nous considérablement à mon avenir.

« Laisser cette lettre sans réponse serait donner à penser que les suppositions qu'elle contient sont fondées, et je compte assez sur votre bienveillance pour croire que vous consentirez aussi à insérer ma réutation.

« Je commencerai par déclarer que je n'ai aucune prétention à la place d'organiste de l'église Sainte-Elisabeth, et l'auteur de la lettre paraît le savoir ; mais il avance d'une manière affirmative qu'un aveugle ne peut pas être un bon organiste, bien qu'il y ait beaucoup d'exemples du contraire. Or, je suis aveugle et suis organiste. Cette assertion faite avec tant de légèreté me touche donc directement.

« Votre correspondant base son opinion sur ce que, suivant lui, un organiste aveugle ne peut ni jouer de la musique à vue, ni faire exécuter et diriger les chœurs qui se chantent au lutrin.

« Il ignore apparemment beaucoup de choses, et la première de toutes c'est que Dieu, dans sa bonté infinie, nous dédomme ordinairement de la privation d'un sens aussi précieux que la vue par une extension et une sûreté de mémoire, dont les clair-voyants ne peuvent pas se former une idée.

« La seconde c'est qu'un organiste n'est pas obligé de lire à vue ; mais qu'il doit savoir improviser, ce qui est un peu plus difficile ; car il faut pour cela de la science, de l'imagination et de la pratique.

« Il y aurait encore bien des choses à relever dans la lettre en question ; mais cela me conduirait trop loin. Je me bornerai donc à dire que, grâce aux excellentes leçons que j'ai reçues de MM. Besumant, Henri Lepus et Moreaux, j'occupe la place d'organiste de l'église Sainte-Sauveur, à Lille, où je joue quelquefois de mémoire et le plus souvent par improvisation, que je suis en outre professeur de musique à l'institut des jeunes aveugles et sourds-muets de Fives, qu'enfin je donne des leçons dans plusieurs honorables familles de Roubaix.

« Quand, après quatorze ans d'études et de travail assidu on est parvenu à obtenir de tels résultats, n'est-il pas matheux, M. le Rédacteur, de se savoir dénigré par une personne qui n'y a pas mis de mauvaise intention, je veux bien le croire, mais qui parle de choses qu'elle ne connaît pas devant un public facile à se laisser induire en erreur. Voilà ce qui me blesse au cœur, je l'avoue, c'est d'être traité d'incapable par un inconnu. Je désire, du moins, pour l'honneur du pays, que ce ne soit pas un Roubaisien.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur,

« Votre dévoué serviteur,

« ALFRED LEROUGE.

« Roubaix, 6 janvier 1863.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une hausse moyenne de 0 fr. 80 c. à l'hectolitre.

Pour toute la chronique locale : J. REMOUEUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 6	le 7	haussé	baissé
3 % ancien.	66.50	66.50	•	•
4 1/2 au compt.	94.60	94.60	•	•

« tère ; mais, franchement, mon bon docteur, personne ne meurt d'amour quand l'amour ne se complique pas d'autre chose. Une voix en laquelle j'ai confiance me dit que Richard surmontera sa passion, et ce qui paraît dur maintenant ne laisse pas d'y contribuer. Mais notre entretien est épuisé ; terminons ! Dites-moi seulement, monsieur le docteur, car cela me fera du bien, dites-moi auparavant que je possède votre estime, quoique je ne puisse obtenir votre approbation complète.

« M. le docteur se sentit vaincu. Lui qui, depuis vingt ans au moins, n'avait plus baisé la main à une femme, il porta celle d'Isabelle à ses lèvres avec émotion : « Je suis attendri, mademoiselle, rependit-il, je ne puis dire davantage ! Je n'aurais jamais cru que tant de fermeté, tant de conséquence pût régner dans la conduite d'une femme, et je pense que vous êtes unique sous ce rapport. Dieu vous benisse, mademoiselle, et vous conserve ce courage jusqu'à la fin ! » Une larme, chose bien rare chez le praticien endurci, s'échappa des yeux de Manning.

M^{lle} EMILIE CARLÉN.

(La suite au prochain numéro.)

AVIS

« TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, ois de perdrix, oignons, durillons. Il enlève la douleur de suite, fait tomber la racine en peu de jours, 22,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infaillibilité. Paris, pharmacie 18, rue Fontaine-Molière. A Roubaix, chez M. COLLE, pharmacien, Grande-Place.